

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

N°	État	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
1.	Albanie	Groupe LULI ET AUTRES (64480/09) définitif le 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : février et octobre 2024	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours à cet égard	Art. 6 § 1 et article 13, article 6, Art. 1 Protocole n°1
2.	Albanie	STRAZIMIRI (34602/16) définitif le 21/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Traitement inhumain et dégradant d'une personne souffrant de problèmes de santé mentale en raison de mauvaises conditions de vie et de l'absence de thérapie adéquate ; détention illégale dans une institution (pénitentiaire) inadéquate sans traitement psychiatrique approprié ; absence d'examen rapide des procédures de détention ; absence de droit à une indemnisation pour détention illégale	Article 3, article 5 § 1, 4 et 5
3.	Albanie	SHARXHI ET AUTRES (10613/16) définitif le 28/05/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Plusieurs violations en raison de la démolition d'un immeuble dans lequel les requérants possédaient des appartements et des locaux commerciaux dans une ville côtière, au mépris d'une ordonnance provisoire du tribunal interdisant aux autorités de prendre toute mesure susceptible de porter atteinte aux droits de propriété des requérants	Article 6 § 1, article 1 du Protocole n° 1, articles 8 et 13
4.	Albanie	X ET AUTRES (73548/17) définitif le 31/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2023 et octobre 2024	Discrimination des élèves dans une école albanaise en raison des retards et de la non-application de mesures de déségrégation appropriées	Article 1 du Protocole n° 12
5.	Albanie	NIKA (1049/17) définitif le 14/02/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2024	Recours injustifié, pendant une manifestation politique, à la force létale par des agents de l'état ayant entraîné le décès d'un proche des requérantes des suites d'une blessure par balle et défaut d'effectivité de l'enquête	Article 2
6.	Albanie	DURDAJ ET AUTRES (63543/09) définitif le 07/02/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2024	Effectivité de l'enquête et du procès pénal relativement à une explosion, survenue à l'usine de démantèlement d'armes de Gërdec, qui avait causé des décès et des lésions corporelles graves	Article 2
7.	Arménie	SHIRKHANYAN (54547/16) définitif le 22/05/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Insuffisance des soins médicaux en détention ; défaut de protection de la vie d'un détenu gravement malade ; absence de recours effectifs	Article 2, Article 3, Article 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

8.	Arménie	CHIRAGOV ET AUTRES (13216/05) définitif le 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : novembre 2024	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh, d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'art. 1 du Protocole n° 1, art. 8, 13
9.	Arménie	MURADYAN (11275/07) définitif le 24/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Absence d'enquête effective sur le décès des fils des requérants et défaillance des autorités de fournir une explication plausible à cet égard	Article 2
10.	Arménie	Groupe MUSHEGH SAGHATELYAN (23086/08) définitif le 20/12/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Mauvais traitements par la police et absence de toute enquête officielle ; traitement dégradant en raison des conditions de détention dans la maison d'arrêt ; détention illégale ; procès pénaux inéquitables ; dispersions disproportionnées et injustifiées de la manifestation pacifique ; licenciement sans motif d'un fonctionnaire à la suite de sa participation à la manifestation de l'opposition ; absence de recours interne effectif pour les griefs au titre de l'article 11	Article 3, Article 5 § 1, 3, 4, Article 6 § 1, Article 11, Article 13
11.	Arménie	Groupe VARDANYAN ET KHALAFYAN (2265/12) définitif le 08/02/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Mauvais traitements, torture et mort en garde à vue	Article 2, Article 3, Article 14,
12.	Arménie	OGANEZOVA (71367/12) définitif le 17/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manque de protection contre les attaques homophobes et les discours de haine ; manquement de mener une enquête effective ; absence de mécanisme de droit pénal national effectif pour enquêter sur les plaintes de discrimination	Article 3 combiné avec Article 14
13.	Arménie	A.P. (58737/14) définitif le 18/09/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Absence de cadre législatif et pour protéger les mineurs contre les abus sexuels	Article 3, Article 8, Article 13
14.	Azerbaïdjan	GAFGAZ MAMMADOV (60259/11) définitif le 14/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Dispersion de manifestations et arrestation de manifestants	Article 5, Article 6 § 1, Article 6 § 3, Article 11, Article 34

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

15.	Azerbaïdjan	Groupe HUMBATOV (13652/06) définitif le 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : février 2013	Non-exécution de décisions de justice définitives (autres droits liés au respect des biens)	Article 1 Protocole N°1, Article 6
16.	Azerbaïdjan	Groupe INSANOV (16133/08) définitif le 14/06/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Conditions de détention inhumaines et dégradant, et droit d'être présenté à bref délai devant un juge	Articles 3 et 5
17.	Azerbaïdjan	Groupe KHADIJA ISMAYILOVA (65286/13) définitif le 10/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : avril 2024	Violations des droits au respect de la vie privée et de la réputation ainsi qu'à la liberté d'expression	Articles 8 et 10
18.	Azerbaïdjan	Groupe MAHMUDOVS ET AGAZADE (35877/04) définitif le 18/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Violation du droit à la liberté d'expression, application arbitraire de la loi sur la diffamation	Articles 6 § 1 et 10
19.	Azerbaïdjan	MAKUCHYAN ET MINASYAN (17247/13) définitif le 12/10/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : avril 2023	Mesures prises par les autorités à l'égard de l' auteur d'un crime de haine extrêmement cruel, qui lui ont de fait accordé l'impunité et avaient un lien avec l'appartenance ethnique arménienne de ses victimes	Article 2 (procédural), Article 14+2
20.	Azerbaïdjan	Groupe MAMMADLI (47145/14) définitif le 19/07/2018 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : avril 2024	Emprisonnement pour d'autres raisons que celles autorisées par l'article 5	Articles 5 et 18
21.	Azerbaïdjan	Groupe MIRZAYEV (50187/06) définitif le 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : juillet 2022	Non-exécution de décisions de justice définitives ordonnant l'éviction de personnes déplacées internes (IDP) qui occupaient de manière illégale les appartements des requérants	Art. 6 § 1 et Art. 1 Protocole n°1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

22.	Azerbaïdjan	Groupe MURADOVA (22684/05) définitif le 02/07/2009 Groupe MAMMADOV (JALALOGU) (34445/04) définitif le 11/04/2007 Groupe MIKAYIL MAMMADOV (4762/05) définitif le 17/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2023	Usage excessif de la force par forces de sécurité et défaut d'enquêtes effectives	Articles 2, 3, 5 § 1, 6 § 1, 10, 11, 13 et 34
23.	Azerbaïdjan	MUSHFIG MAMMADOV ET AUTRES (14604/08) définitif le 17/01/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Les poursuites pénales des requérants en raison de leur refus d'effectuer le service militaire résultantes de l'absence d'un système de service de remplacement pour objecteurs de conscience	Article 9
24.	Azerbaïdjan	Groupe NAMAT ALIYEV (18705/06) définitif le 08/07/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Différentes irrégularités dans le cadre des élections parlementaires de 2005 et 2010 et absence de garanties contre l'arbitraire	Article 3 du Protocole n°1, Article 34
25.	Azerbaïdjan	Groupe NAMAZOV (74354/13) définitif le 30/05/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Violation du droit au respect de la vie privée et du droit à un procès équitable en raison de la radiation des avocats du barreau	Articles 6 et 8
26.	Azerbaïdjan	NARAYAN ET AUTRES (54363/17) définitif le 24/06/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Meurtre de deux soldats arméniens par un soldat azerbaïdjanais, qui a traversé la frontière de l'État et a déclenché la fusillade alors qu'il agissait en tant qu'agent de l'État azerbaïdjanais, et absence d'enquête	Article 2
27.	Azerbaïdjan	RELIGIOUS COMMUNITY OF JEHOVAH'S WITNESSES (52884/09) définitif le 20/06/2020 NASIROV ET AUTRES (58717/10) définitif le 20/06/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2022	Violation du droit à la liberté et à la sûreté, la liberté de religion et la liberté d'expression	Articles 5, 9 et 10

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

28.	Azerbaïdjan	SARGSYAN (40167/06) définitif le 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : août 2024	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'article 1 du Protocole n° 1, articles 8, 13
29.	Azerbaïdjan	SHENTURK ET AUTRES (41326/17) définitif le 10/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Transfert extrajudiciaire des requérants de l'Azerbaïdjan vers la Türkiye et du déni de garanties effectives de protection contre le refoulement arbitraire	Articles 3 et 5
30.	Azerbaïdjan	TARVERDIYEV (33343/03) définitif le 26/10/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2008	Non-exécution ou des retards dans l'exécution de décisions de justice définitives	Article 1 du Protocole n°1, Art. 6 § 1
31.	Azerbaïdjan	RFE/RL INC. ET AUTRES (56138/18) définitif le 13/09/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Blocage illégal de médias en ligne	Article 10
32.	Belgique	Groupe BELL (44826/05) définitif le 06/04/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : Avril 2024	Durée excessive des procédures civiles et pénales, en particulier dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles	Article 6 § 1
33.	Belgique	Groupe L.B. (22831/08+) / W.D. (73548/13) définitif le 02/01/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : Octobre 2024	Problème structurel concernant la prise en charge inadaptée de personnes ayant des problèmes de santé mentale (internées) en milieu carcéral Arrêt pilote W.D (73548/13), définitif le 06/12/2016 : la Cour accorde un délai de 2 ans pour remédier au problème structurel	Articles 3, 5 § 1, 5 § 4 et 3+13
34.	Belgique	VASILESCU (64682/12+) définitif le 20/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : Octobre 2024	Problèmes structurels de surpopulation, d'hygiène et de vétusté dans les prisons + absence de recours effectif (indication article 46 sur les articles 3 et 13)	Article 3

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

35.	Belgique	Groupe MUGEMANGANGO (310/15) définitif le 10/07/2020 Problème structurel et complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Garanties procédurales inadéquates, en particulier d'impartialité, et insuffisantes afin d'assurer un examen effectif des recours sur les résultats des élections	Articles 3 du Protocole n°1 et 13
36.	Belgique	CAMARA (49255/22) définitif le 18/10/2023	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : Juin 2024	Problème structurel d'inexécution de décisions de justice ordonnant aux autorités d'octroyer une assistance matérielle ou un hébergement à des demandeurs d'asile	Article 6 § 1er
37.	Bosnie- Herzégovine	Groupe SEJDIC ET FINCI (27996/06) définitif le 22/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2024	Discrimination fondée sur des considérations ethniques en raison de l'inéligibilité de personnes non-affiliées à l'un des « peuples constituants » (bosniaques, croates ou serbes) à se porter candidat aux élections de la Chambre des Peuples (chambre haute du Parlement) et à la Présidence	Article 14, Article 1 du Protocole n°12
38.	Bulgarie	ANATOLIY MARINOV (26081/17) définitif le 15/05/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2024	Interdiction de voter imposée automatiquement à toute personne sous curatelle sur la base d'une disposition constitutionnelle et non accompagnée de garanties adéquates	Article 3 du Protocole n°1
39.	Bulgarie	EKIMDZHIEV ET AUTRES (70078/12) définitif le 11/01/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : Juin 2023	Garanties insuffisantes contre l'usage arbitraire des pouvoirs accordés par la loi en matière de moyens de surveillance spéciaux ; absence de recours effectif	Articles 8 et 13
40.	Bulgarie	Groupe EGLISE ORTHODOXE VIEILLE- CALENDARISTE DE BULGARIE ET AUTRES (56751/13) définitif le 20/04/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Refus injustifiés d'enregistrer les organisations requérantes au motif que ces organisations religieuses avaient les mêmes croyances ou pratiques que l'Eglise orthodoxe bulgare ou que les noms choisis par les églises requérantes étaient similaires au nom de l'Eglise orthodoxe bulgare	Articles 9 and 13
41.	Bulgarie	Groupe C.G. ET AUTRES (1365/07) définitif le 24/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Défaillances dans le contrôle judiciaire des expulsions et éloignement d'étrangers pour motif de sécurité nationale	Articles 8 et 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

42.	Bulgarie	Groupe KULINSKI ET SABEV (63849/09) définitif le 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2024	Interdiction constitutionnelle de voter frappant automatiquement les condamnés purgeant une peine de prison	Article 3 du Protocole n°1
43.	Bulgarie	Groupe BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT AD ET AUTRES (7031/05) définitif le 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Iniquité de la procédure relative au retrait de la licence de la banque requérante et à son insolvabilité ; décisions du parquet affectant la direction de la banque non entourées de garanties contre l'arbitraire ; gel des comptes de deux requérants individuels non entouré de garanties	Article 6 § 1 et 1 du Protocole n°1
44.	Bulgarie	I.G.D. (70139/14) définitif le 07/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de contrôle judiciaire périodique du placement en internat fermé ; violation du droit à la vie privée et familiale en raison d'un placement prolongé en internat fermé, sans évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant ni mesures visant à faciliter la réunification familiale	Articles 5 § 4, 8 et 13
45.	Bulgarie	GAVAZOV (54659/00) / HARAKCHIEV ET TOLUMOV (15018/11 and 61199/12) définitifs le 06/06/2008 et 08/10/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Soins médicaux inadéquats et application prolongée d'un régime pénitentiaire restrictif combinés aux effets de conditions matérielles inadéquates	Articles 3, 5 § 3, 5 § 4, 5 § 5, 6 § 1, 13 et 13 combiné avec Article 3 et 6 § 1
46.	Bulgarie	Groupe LYUBOMIR POPOV / Groupe SIVOVA ET KOLEVA /MUTISHEV ET AUTRES/TOMOV ET NIKOLOVA (69855/01, 30383/03, 18967/03, 50506/09) définitif le 07/04/2010, 04/06/2012, 03/03/2010 et 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : novembre 2024	Retards injustifiés dans l'exécution de jugements et de décisions administratives concernant la restitution de terres agricoles nationalisées pendant la période communiste ou leur indemnisation. Privation de propriété en violation du principe de sécurité juridique et sans aucune compensation, sur la base de la législation sur la restitution	Article 1 du Protocole no. 1
47.	Bulgarie	KOILOVA ET BABULKOVA (40209/20) définitif le 05/12/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : août 2024	Absence de cadre juridique spécifique prévoyant la reconnaissance et la protection de l'union des requérantes en tant que personnes du même sexe.	Article 8
48.	Bulgarie	MIROSLAVA TODOROVA (40072/13) définitif le 19/01/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Procédure disciplinaire à l'encontre d'une juge, qui était présidente de la principale association professionnelle de juges en Bulgarie à l'époque des faits, et sanctions prises à son encontre dans le cadre de cette procédure par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui constituaient des représailles aux critiques formulées par la requérante à l'encontre du CSM et de l'exécutif, et s'analysaient en une ingérence dans l'exercice de son droit à la liberté d'expression qui n'était pas « nécessaire dans une société démocratique »	Article 10 et article 18 ensemble avec l'article 10

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

49.	Bulgarie	NENCHEVA ET AUTRES (48609/06) définitif le 18/09/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juin 2024	Absence de mesures rapides et suffisantes afin de prévenir les décès d'enfants placés dans une institution pendant la grave crise économique et sociale de 1996-1997 ; absence d'enquête rapide et effective sur ces décès	Article 2
50.	Bulgarie	PAKETOVA ET AUTRES (17808/19) définitif le 11/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2023 et octobre 2024	L'impossibilité pour les requérants, ressortissants bulgares d'origine ethnique rom, de jouir pacifiquement de leur vie privée et familiale et de leur domicile, en raison de l'omission des autorités de leur fournir la protection requise en relation avec les manifestations de la population locale contre les habitants roms du village ; il en est résulté une situation dans laquelle tous les requérants ont été chassés de leur domicile, sans qu'il y ait eu de conséquences juridiques	Article 8 combiné avec l'article 14
51.	Bulgarie	Groupe S.Z./KOLEVI (29263/12, 1108/02) définitifs les 03/06/2015 et 05/02/2010 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : janvier et avril 2024	Problème systémique d'absence d'une enquête pénale effective pour viol, séquestration et incitation à la prostitution commis par des particuliers	Article 3
52.	Bulgarie	STANEV (36760/06) définitif le 17/01/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : septembre 2024	Placement en foyers d'hébergement social de personnes souffrant de troubles mentaux : légalité, contrôle judiciaire, conditions de placement. Également impossibilité pour des personnes partiellement privées de leur capacité juridique de demander la restauration de leur capacité juridique directement devant un tribunal	Article 5 § 1(e), 5 § 4, 5 § 5,3 et 13, 6 § 1
53.	Bulgarie	Groupe UMO ILINDEN ET AUTRES (59491/00) définitif le 19/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : décembre 2024 et février 2025	Refus injustifiés d'enregistrer une association visant la « reconnaissance de la minorité macédonienne en Bulgarie »	Article 11
54.	Bulgarie	Groupe DIMITROV ET AUTRES (77938/11) définitif le 17/11/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Usage excessif de la force par des membres des forces de l'ordre ; ineffectivité des enquêtes	Articles 2, 13, Art. 6 § 1, 8, 1 du Protocole n°1
55.	Bulgarie	Groupe YORDANOVA ET AUTRES (25446/06) définitif le 24/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : juillet et octobre 2024	Expulsion de personnes d'origine rom, sur la base d'une législation n'exigeant pas d'examen approprié de la proportionnalité de la mesure	Article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

56.	Bulgarie	Y. ET AUTRES (9077/18) définitif le 05/09/2022 A.E. (53891/20) définitif le 23/08/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : août 2024	Non-respect de l'obligation de protéger la vie d'une femme dans le cadre d'incidents répétés de violence domestique Absence de protection adéquate à une victime mineure de violence domestique ; discrimination en raison de l'incapacité des autorités à lutter de manière adéquate contre la violence domestique à l'égard des femmes	Article 2 Articles 3 et 14
57.	Bulgarie	P.H. (46509/20) définitif le 22/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : août 2023	Refus injustifiés des tribunaux nationaux d'accéder aux demandes de reconnaissance de changement de sexe présentées par des demandeurs transgenres	Article 8
58.	Croatie	STATILEO (12027/10) définitif le 10/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2025	Limitations légales à l'utilisation des appartements par les propriétaires, y compris par le biais du système de contrôle des loyers pour les appartements soumis aux baux protégés	Article 1 du Protocole n°1
59.	Croatie	M.H. ET AUTRES (15670/18) définitif le 04/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Absence d'enquête effective sur le décès ; conditions de détention inadaptées aux enfants migrants ; manque de diligence et de célérité de l'administration et des tribunaux concernant la rétention des requérants demandeurs d'asile et la procédure d'asile ; expulsion collective ; entrave à l'exercice effectif du droit à une requête individuelle	Articles 2,3, 5 § 1,4 du Protocole n° 4, 34
60.	République tchèque	D.H. ET AUTRES (57325/00) définitif le 07/02/2006, 13/11/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2025	Scolarisation discriminatoire d'enfants d'origine rom dans des écoles spéciales dédiées aux enfants ayant des besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap mental ou social	Articles 14 et 2 du Protocole n°1
61.	République tchèque	V. (26074/18) définitif le 07/03/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : septembre 2024	Décès du frère du requérant dans un hôpital psychiatrique et inefficacité de l'enquête pénale sur son décès	Article 2
62.	Chypre	ALTIUS INSURANCE LTD (41151/20) définitif le 19/02/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Octobre 2024	Durée excessive des procédures civiles et l'efficacité des recours existants à cet égard	Articles 6 § 1 et 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

63.	Danemark	K.K. ET AUTRES (25212/21) définitif le 06/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2025	Ingérence disproportionnée dans le droit à la vie privée des enfants nés à l'étranger par le biais d'une mère porteuse suite au refus ultérieur d'autoriser leur adoption	Article 8
64.	France	Groupe M.A. (9373/15) définitif le 02/07/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Renvoi vers l'Algérie en présence d'un risque réel et sérieux de mauvais traitements dans l'affaire M.A. + non-respect de la mesure provisoire de la Cour dans les affaires M.A. et A.S.	Articles 3 et/ou 34
65.	France	J.M.B. ET AUTRES (9671/15) définitif le 30/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Problème structurel des mauvaises conditions de détention en prisons, y compris de surpopulation (Métropole et Outre-Mer) + absence de recours préventif effectif (indication article 46)	Articles 3 et 13
66.	France	MOUSTAHI (9347/14) définitif le 25/09/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Détention et renvoi expéditif de deux très jeunes enfants étrangers non accompagnés de Mayotte (territoire français d'outre-mer) vers les Comores, sans un examen de leur situation individuelle	Articles 3, 5 § 1, 5 § 4, 8, 4 du Protocole n°4 et 13 combinés aux articles 8 et 4 du Protocole n°4
67.	France	H.F. ET AUTRES (24384/19) définitif le 14/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : Décembre 2024	Violation du droit d'entrer dans l'Etat dont une personne est ressortissante, vu l'absence de garanties appropriées contre l'arbitraire dans l'examen des demandes des requérants de rapatrier leurs deux filles et leurs trois petits-enfants, ressortissants français retenus depuis 2019 dans les camps du nord-est de la Syrie	Article 3 § 2 du Protocole n° 4
68.	Géorgie	Groupe IDENTOBA ET AUTRES (73235/12) définitif le 12/08/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Absence de protection contre des attaques à motivation homophobes ou religieuse par des particuliers lors de marches/réunions ; l'absence de protection adéquate des autorités du droit au respect de ses biens	Articles 3, 8, 9, 11 et 14 ; Article 1, P1
69.	Géorgie	MERABISHVILI (72508/13) définitif le 28/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Défaut des juridictions nationales de donner des motifs pertinents et suffisants pour justifier la prolongation de la détention provisoire. Détention provisoire prolongée ayant pour principal motif l'obtention d'informations de la part du requérant sur des tiers	Articles 5 et 18

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

70.	Géorgie	Groupe TSINTSABADZE (35403/06) définitif le 18/03/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2024	Absence d'enquêtes effectives sur les allégations de mauvais traitements ou de violations du droit à la vie ; recours excessif à la force par la police lors d'arrestation et/ou de la détention des suspects	Articles 2, 3, 5, 6 et 38
71.	Géorgie	Groupe TKHELIDZE (33056/17) définitif le 8/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Violence domestique : obligations positives de protéger contre le meurtre et d'enquêter sur l'inaction de la police	Article 2 combiné avec Article 14
72.	Géorgie	A.D. ET AUTRES (57864/17) définitif le 01/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : août 2023	Absence de législation régissant les procédures de reconnaissance juridique du genre	Article 8
73.	Grèce	Groupe BEKIR-OUSTA ET AUTRES (35151/05) définitif le 11/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Refus d'enregistrement ou dissolution des associations des requérants	Article 6 § 1, Article 11
74.	Grèce	MAISON DE LA CIVILISATION MACEDONNIENNE ET AUTRES (1295/10) définitif le 09/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Refus d'enregistrer l'association des requérants au motif que l'emploi du terme « macédonien » et le but proclamé dans les statuts de l'association contrediraient l'ordre public et mettraient en danger la symbiose harmonieuse des habitants de la région de Florina	Article 11
75.	Grèce	Groupe M.S.S (30696/09) / H.A. ET AUTRES (4892/18) définitif le 21/01/2011 / 13/06/2023 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : aout 2024	<i>M.S.S.</i> : Dysfonctionnements dans la procédure d'examen des demandes d'asile, impliquant des risques dans le cas d'un retour direct ou indirect vers le pays d'origine ; mauvaises conditions de détention des demandeurs d'asile et absence de soutien adéquat après leur libération ; absence de recours effectif <i>H.A. ET AUTRES</i> : Le traitement dégradant des requérants (demandeurs d'asile) en raison de leurs conditions de vie et du retard dans les soins médicaux et de l'absence de recours effectif pour s'en plaindre	Articles 3 et 13
76.	Grèce	Groupe SIDIROPOULOS ET PAPAKOSTAS (33349/10) définitif le 25/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Mauvais traitements par des agents de police et des garde-côtes et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 6 § 1, Article 13, Article 14

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

77.	Grèce	Groupe NISIOTIS (34704/08) définitif le 20/06/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2025	Traitement inhumain et dégradant en raison de mauvaises conditions de détention en prison Absence de recours effectif	Article 3 et Article 13
78.	Hongrie	Groupe GAZSO (48322/12) définitif le 16/10/2015 Arrêt pilote Problème structurel	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Durée excessive des procédures et absence de recours effectif à cet égard	Articles 6 § 1 et 13
79.	Hongrie	HORVATH ET KISS (11146/11) définitif le 29/04/2013 Problème complexe SZOLCSAN (24408/16) définitif le 30/06/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : octobre 2023 concernant <i>Horvath et Kiss</i> , janvier 2024 concernant <i>Szolcsán</i>	Placement discriminatoire d'enfants d'origine Rom pendant leur enseignement primaire dans une école spécialisée pour enfants handicapés mentaux Discrimination d'un élève rom en raison de la ségrégation dans une école primaire publique fréquentée presque exclusivement par des enfants roms	Article 14 et Article 2 du Protocole n°1
80.	Hongrie	Groupe LASZLO MAGYAR (73593/10) définitif le 13/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2024	Peine de réclusion à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle en combinaison avec l'absence d'un mécanisme de recours approprié de cette peine et avec admissibilité à la libération conditionnelle seulement après avoir purgé entre 25 ans et 6 mois et 48 ans et un mois de la peine	Article 3, Article 6
81.	Hongrie	VARGA ET AUTRES / groupe ISTVÁN GÁBOR KOVÁCS (14097/12, 15707/10) définitif le 10/06/2015, 17/04/2012 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Traitements inhumains et/ou dégradants dus au surpeuplement et à de mauvaises conditions matérielles de détention (article 3), absence de recours effectif à cet égard (article 13 combiné à l'article 3), plusieurs autres dysfonctionnements concernant la protection des droits des détenus	Article 3, Article 5 § 3 et 4, Article 8, Article 13
82.	Hongrie	BAKA (20261/12) définitif le 23/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Cessation prématurée du mandat du requérant en tant que président de la Cour suprême par des mesures législatives <i>ad hominem</i> échappant au contrôle judiciaire, prises en réponse aux opinions et aux critiques exprimées par le requérant et exerçant également un « effet dissuasif » sur d'autres juges et présidents de juridictions	Article 6 § 1, Article 8, Article 10
83.	Hongrie	SZABO ET VISSY (37138/14) définitif le 06/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (mars 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Absence de garanties suffisantes contre les abus dans la législation en matière de surveillance secrète	Article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

84.	Hongrie	Groupe GUBACSI (44686/07) définitif le 28/09/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Groupe d'affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants causés par des agents de police et/ou absence d'enquêtes effectives à cet égard ainsi que d'autres situations similaires mais plus spécifiques	Article 2, Article 3, Article 14
85.	Hongrie	TONELLO (46524/14) définitif le 24/04/2018 Mesures individuelles urgentes Groupe SHAW (6457/09) définitif le 26/10/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : septembre 2024	Violations du droit des requérants au respect de leur vie familiale en raison de l'incapacité des autorités à résoudre effectivement les problèmes liés au déplacement illicite de leurs enfants par les ex-conjoints ou partenaires des requérants (enlèvements internationaux d'enfants)	Article 8
86.	Hongrie	Groupe ILIAS ET AHMED (47287/15) définitif le 21/11/2019 Problème complexe Groupe SHAHZAD (12625/17) définitif le 08/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2023	Manquement des autorités à l'obligation procédurale, découlant de l'article 3, d'évaluer les risques de mauvais traitements avant l'expulsion des requérants, demandeurs d'asile, vers un « pays tiers sûr » ; L'expulsion collective du demandeur d'asile suite à l'application de la mesure « d'appréhension et d'escorte » introduite par la loi sur les frontières de l'État	Article 3 Article 4 du Protocole n°4, Article 13
87.	Hongrie	RANA groupe (40888/17) définitif le 16/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2024	Absence de législation régissant le changement de sexe et la procédure de changement de nom	Article 8
88.	Hongrie	C.A. ZRT. ET T.R. (11599/14) définitif le 01/09/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juin 2021	Suppression des droits d'usufruit de longue durée sur les terres agricoles sans compensation	Article 1 du Protocole n°1
89.	Hongrie	R.R. ET AUTRES (36037/17) définitif le 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Mauvais traitement des requérants en raison de leurs conditions de détention dans une « zone de transit », illégalité de la détention et absence de contrôle judiciaire à cet égard	Article 3, Article 5 §§ 1 et 4

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

90.	Hongrie	L.B. (36345/16) définitif le 09/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : Dernières informations reçues : décembre 2023	La violation du droit au respect de la vie privée en raison de la publication des données de contribuable sur la liste des principaux contribuables débiteurs	Article 8
91.	Hongrie	BAKIRDZI ET E.C. (49636/14) définitif le 03/04/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Restriction discriminatoire des droits de vote des candidats appartenant à des minorités nationales reconnues	Article 3 du Protocole n°1 combiné avec l'article 14
92.	Hongrie	ALHOWAIS (59435/17) définitif le 02/05/2023 Problème complexe SHAHZAD n° 2 (37967/18) définitif le 05/01/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024 dans les deux affaires	Enquête inefficace sur la mort d'un migrant et les mauvais traitements qu'il aurait subis de la part d'agents chargés des contrôles aux frontières, et absence de protection de sa vie Mauvais traitement d'un migrant par des agents des forces de l'ordre et absence d'enquête efficace à cet égard	Article 2, Article 3
93.	Hongrie	M.H. ET S.B. (10940/17) définitif le 22/05/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Placement de mineurs non accompagnés dans des centres de rétention pour demandeurs d'asile en raison de l'absence de diligence et de bonne foi des autorités dans la détermination de l'âge des demandeurs	Article 5 § 1
94.	Hongrie	KENEDI (31475/05) définitif le 26/08/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Violation du droit à la liberté d'expression et absence de recours effectif à cet égard en raison de la réticence des autorités à se conformer à une décision de justice accordant au requérant un accès illimité aux documents ; durée excessive de la procédure d'exécution.	Article 6 § 1, Article 10, Article 13 combiné avec l'article 10
95.	Hongrie	M.D. ET AUTRES (60778/19) définitif le 19/12/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Expulsion collective d'une famille afghane demandeuse d'asile vers la Serbie	Article 4 du Protocole n° 4
96.	Islande	GUDMUNDUR GUNNARSSON AND MAGNUS DAVID NORDDAHL (24159/22) définitif le 16/07/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2025	Absence de garanties institutionnelles et procédurales adéquates en ce qui concerne les litiges post-électorales.	Article 3 du Protocole No. 1, Article 13 combiné avec l'article 3 du Protocole No. 1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

97.	Irlande	Groupe MCFARLANE (31333/06) définitif le 10/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Défaut de recours effectif au titre de la durée excessive des procédures judiciaires	Article 6 § 1, Article 13
98.	Italie	Groupe AGRATI ET AUTRES (43549/08) définitif le 28/11/2011, 08/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Application rétroactive d'une loi à des litiges en cours qui concernaient le calcul de l'ancienneté du personnel scolaire	Article 6 § 1, Article 1 du Protocole n°1
99.	Italie	CESTARO (6884/11) définitif le 07/07/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2024	Problème structurel : mauvais traitements par la police ; inadéquation de la législation pénale pour sanctionner les actes de tortures et les traitements inhumains et dégradants	Article 3
100.	Italie	CITRARO ET MOLINO (50988/13) définitif le 04/06/2020 Problème complexe SY (11791/20) définitif le 24/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Manquement des autorités à leur obligation positive de protéger le droit à la vie d'un détenu ayant de problèmes de santé mentale qui s'est suicidé pendant sa détention : défaillances dans le suivi psychiatrique et la surveillance du requérant et délai excessif pour l'autorisation à son transfert dans une structure spécialisée (<i>Citraro et Molino</i>) Maintien en détention en prison ordinaire d'une personne ayant un problème de santé mentale, sans stratégie thérapeutique globale et en méconnaissance de décisions de justice ordonnant son placement dans un établissement adapté, faute de places disponibles. Retard dans l'exécution de la mesure provisoire de la Cour (<i>Sy</i>)	Articles 2, 3, 5 et 34
101.	Italie	CORDELLA ET AUTRES (54414/13) définitif le 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manque de réaction des autorités à la pollution de l'air par une aciérie au détriment de la santé de la population voisine et absence de recours effectif pour obtenir la décontamination des zones affectées	Articles 8 et 13
102.	Italie	Groupe TRAPANI (45104/98) définitif le 12/01/2001 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : août 2023	Durée excessive des procédures devant les juridictions civiles	Article 6 § 1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

103.	Italie	DE TOMMASO (43395/09) définitif le 23/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2022	Manque de précision de la législation italienne sur le placement d'une personne sous régime de « surveillance spéciale » en raison de sa dangerosité sociale alléguée et l'absence d'audience publique dans la procédure concernée	Articles 2 du Protocole n°4 et 6 § 1
104.	Italie	LEDONNE (n° 1) (35742/97) définitif le 12/08/1999 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Durée excessive des procédures devant les juridictions pénales	Article 6 § 1
105.	Italie	COLLARILE (10652/02) définitif le 18/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : août 2023	Durée excessive des procédures de faillite	Articles 6 § 1, 8, 13, Articles 1 et 3 du Protocole n°1 et 2 du Protocole n°4
106.	Italie	MARCELLO VIOLA (77633/16) définitif le 07/10/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Compressibilité d'une peine de réclusion à « perpétuité réelle » pour direction d'une mafia, subordonnée à la collaboration du condamné avec la police	Article 3
107.	Italie	PETRELLA (24340/07) définitif le 06/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2023	Impossibilité pour la partie lésée de se plaindre de la durée d'une enquête préliminaire	Articles 6 § 1 (civil) et 13
108.	Italie	NASR ET GHALI (44883/09) définitif le 23/05/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : juillet 2023	Cette affaire concerne une opération de remise extraordinaire	Articles 3 (substantiel et procédural), 5, 8 et 13
109.	Italie	R.V. ET AUTRES (37748/13) définitif le 18/10/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2022	Mesures de prise en charge des enfants de la requérante qui ont été maintenues en vigueur pendant plus de dix ans. Préoccupation de la Cour concernant un système dans lequel le placement temporaire dans un établissement public peut être prolongé indéfiniment, sans limite de temps pour la durée des mesures ou pour leur contrôle juridictionnel	Article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

110.	Italie	<p>Groupe TALPIS (41237/14) définitif le 18/09/2017 Problème complexe</p> <p>J.L. (5671/16) définitif le 27/08/2021 Problème complexe</p> <p>M.S. (32715/19) définitif le 07/10/2022 Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023)</p> <p>Dernières informations reçues : avril 2024</p>	<p>Manquement par les autorités à leur obligation positive d'évaluer en temps utile le risque d'atteinte à la vie engendrée par une situation de violence domestique ; tardiveté à donner une réponse adéquate à des actes de violence domestique ; défaillances dans la protection des femmes contre la violence domestique ; victimisation secondaire et préjugés sexistes sur le rôle de la femme dans la perception du phénomène de la violence à l'égard des femmes ; impunité pour des actes de violence domestique due à la combinaison entre la passivité judiciaire et des changements intervenus dans le régime de la prescription</p>	<p>Articles 2, 3, 8 et 14 combiné avec les Articles 2 et 3</p>
111.	Italie	<p>TERNA (21052/18) définitif le 14/04/2021</p> <p>Problème structurel</p> <p>I.M. ET AUTRES (25426/20) définitif le 10/02/2023</p> <p>Problème structurel</p>	<p>Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022)</p> <p>Dernières informations reçues : juillet 2023</p>	<p>Manquement aux obligations des autorités de déployer les efforts adéquats et suffisants pour faire respecter le droit de visite des membres de la famille à l'égard des enfants ; maintien des rencontres avec un père violent alors que le bien-être et la sécurité des enfants n'étaient pas assurés et pratique très répandue des tribunaux civils de qualifier de parents « non coopératifs » les mères qui s'opposent à ces rencontres invoquant des faits de violence domestique</p>	<p>Article 8</p>
112.	Italie	<p>Groupe DARBOE ET CAMARA (5797/17) définitif le 21/10/2022</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024)</p> <p>Dernières informations reçues : janvier 2024</p>	<p>Placement des mineurs non accompagnés dans des centres d'accueil pour adultes, dans des conditions inadéquates et sans garanties procédurales minimales dans le cadre de la procédure d'évaluation de l'âge</p>	<p>Articles 3, 8 et 13 combiné avec les Articles 3 et 8</p>
113.	Italie	<p>Groupe J.A. ET AUTRES (21329/18) définitif le 30/6/2023</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024)</p> <p>Dernières informations reçues : mars 2024</p>	<p>Détention illégale de migrants dans le "hotspot" de Lampedusa dans de mauvaises conditions et expulsion collective d'Italie</p>	<p>Articles 3, 5 § 1 (f), 4 du Protocole n° 4</p>
114.	Italie	<p>Groupe PENNINO (43892/04) définitif le 17/11/2014</p> <p>Problème complexe</p> <p>Groupe CROCE ET AUTRES (17607/08) définitif le 16/12/2021</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025)</p> <p>Dernières informations reçues : décembre 2024</p>	<p>Violation des droits des requérants au respect de leurs biens et à l'accès à un tribunal en raison de l'inexécution ou de l'exécution tardive de décisions de justice internes définitives et l'impossibilité pour les requérants d'obtenir leur exécution par le biais d'une procédure d'exécution</p>	<p>Article 6, 1 du Protocole n. 1</p>
115.	Italie	<p>LOCASCIA ET AUTRES (35648/10) définitif le 19/01/2024</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025)</p> <p>Dernières informations reçues : décembre 2024</p>	<p>Atteinte au bien-être personnel des requérants à cause de la pollution causée par une décharge et par la crise des déchets dans la région de Campanie.</p>	<p>Article 8</p>

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

116.	Italie	CRAMESTETER (19358/17) définitif le 06/09/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Détention illégale du requérant dans une structure psychiatrique. Absence de recours pour obtenir réparation pour détention injuste (enjeu en cause dans Richmond Yaw, n.3342/11, clos sur la base des MI).	Articles 5 § 1, 5 § 5
117.	Lettonie	D (76680/17) définitif le 11/04/2024 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2024	Traitements inhumains et dégradants infligés au requérant en raison de sa position au niveau le plus bas d'une hiérarchie informelle de détenus dans les prisons où il a été incarcéré entre 2008 et 2017	Article 3
118.	Lituanie	Groupe ABU ZUBAYDAH (46454/11) définitif le 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Diverses violations liées au transfert des requérants vers et de la Lituanie, à leur détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel ils y ont été assujettis, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 8 et 13
119.	Lituanie	L. (27527/03) définitif le 31/03/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Absence de législation régissant les conditions et les procédures relatives au traitement médical du changement de sexe	Article 8
120.	Lituanie	MACATE (61435/19) définitif le 23/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : January 2025	Absence de but légitime pour suspendre temporairement un livre de contes de fées pour enfants décrivant les relations homosexuelles et son étiquetage ultérieur comme nuisible pour les enfants de moins de 14 ans	Article 10
121.	Malte	FEILAZOO (6865/19) définitif le 11/06/2021 A.D. (12427/22) définitif le 17/01/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : avril et juin 2024	Feilazoo : Conditions inadéquates de détention depuis 2018, en particulier compte tenu du régime strict et de la période excessivement longue d'isolement <i>de facto</i> , et le placement inutile du requérant avec les nouveaux arrivants en quarantaine Covid-19 ; détention illégale en vue de l'expulsion ; ingérence dans la correspondance avec la Cour et représentation légale inefficace par le biais du système d'aide judiciaire A.D. : Mauvaises conditions de détention d'une personne vulnérable en 2021- 2022, en raison de sa minorité présumée et de sa situation médicale ; restriction de la liberté de mouvement pour des raisons de santé équivalant à une détention <i>de facto</i> , détention arbitraire dans le contexte d'immigration et absence de recours effectif	Articles 3, 5 § 1, 13 et 34
122.	Malte	GALEA ET PAVIA (77209/16) définitif le 11/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : janvier 2025	Durée excessive des procédures pénales, civiles et en recours constitutionnels et absence de recours efficaces	Articles 6 et 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

123.	Malte	S.H. définitif le 22/05/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2024	Rejet des demandes d'asile du requérant sans évaluation de sa demande quant au risque encouru à son retour au Bangladesh et absence de recours effectif	Articles 3 et 13
124.	République de Moldova	I.D. (47203/06) définitif le 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Mauvaises conditions de détention dans des établissements sous l'autorité du ministère de la Justice; absence de recours effectif	Articles 3, 13,
125.	République de Moldova	Groupe LEVINTA (17332/03) définitif le 16/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : novembre 2024	Mauvais traitements, torture et mort pendant la garde à vue ; absence de recours et d'enquêtes effectifs, condamnation sur la base d'aveux obtenus sous la torture	Article 2, 3, 13, 6 § 1
126.	République de Moldova	OZDIL ET AUTRES (42305/18) définitif le 11/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Transfert extrajudiciaire de personnes vers la Türkiye, au mépris du droit national et international	Articles 5 § 1 + 8
127.	République de Moldova	Groupe SARBAN (3456/05) définitif le 04/01/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Violations principalement liées à la détention provisoire (légalité, durée, justification)	Articles 5 § 1, 5 § 3, 5 § 4 et 5 § 5
128.	République de Moldova	T.M. ET C.M. (26608/11) définitif le 28/04/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Manquement des autorités à leur obligation d'assurer une protection contre la violence domestique	Articles 3, 8 et 14
129.	République de Moldova	MANOLE ET AUTRES (13936/02) définitif le 17/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Violation du droit à la liberté d'expression en raison de la censure et du contrôle politique par les autorités de l'État de la Société Publique de Télévision, Teleradio-Moldova	Article 10

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

130.	République de Moldova	COSOVAN (13472/18) définitif le 22/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Traitement médical inadéquat dans les prisons et absence de recours interne à cet égard	Articles 3 et 13
131.	République de Moldova	G.M. ET AUTRES (44394/15) définitif le 22/02/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Avortements forcés et mesures de contrôle des naissances imposés à des personnes handicapées mentales et manquement à l'obligation de mener une enquête effective à cet égard	Article 3
132.	République de Moldova	V.I. (38963/18) définitif le 26/06/2024	Dernière réunion DH : mars 1521 Dernières informations reçues : décembre 2024	L'internement involontaire dans un hôpital psychiatrique et le traitement psychiatrique non justifié d'un mineur avec un handicap intellectuel, ainsi que l'absence d'enquête sur la négligence des autorités et sur les abus sexuels commis par d'autres patients.	Article 3
133.	Monténégro	DEDIC ET AUTRES (4847/20) définitif le 11/04/2024 Problème complexe	Première réunion DH : / Dernières informations reçues : Octobre 2024	Non-exécution des décisions internes contre les entreprises appartenant à la collectivité	Article 6 § 1, Article 1 du Protocole n°1
134.	Pays Bas	CORALLO (29593/17) définitif le 09/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Traitement inhumain et/ou dégradant en raison des mauvaises conditions de détention provisoire du requérant à Saint-Martin (partie caribéenne du Royaume des Pays-Bas)	Article 3
135.	Pays Bas	MURRAY (10511/10) définitif le 26/04/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : septembre 2023	Incompressibilité <i>de facto</i> d'une peine d'emprisonnement à vie infligée à une personne souffrant de maladie mentale.	Article 3
136.	Macédoine du Nord	X (29683/16) définitif le 17/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Absence de législation régissant les conditions et les procédures de modification du sexe enregistré des personnes transgenres sur les certificats de naissance	Article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

137.	Macédoine du Nord	Groupe KITANOVSKI (15191/12) définitif le 22/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Mauvais traitements et torture pendant la garde à vue ; absence d'enquêtes effectifs	Articles 2 et 3
138.	Macédoine du Nord	ELMAZOVA ET AUTRES (11811/20) définitif le 13/03/2023 Problème complexe	Première réunion DH : 1514 (décembre 2024) Premières informations reçues : septembre 2024	La discrimination d'élèves roms en raison de leur ségrégation dans deux écoles primaires publiques fréquentées majoritairement par des enfants roms et comportant des classes réservées aux roms	Article 14 combiné avec Article 2 du Protocole n° 1
139.	Norvège	Groupe STRAND LOBBEN (37283/13) définitif le 10/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : décembre 2024	Diverses lacunes dans les processus de prise de décision par les autorités de protection de l'enfance	Article 8
140.	Pologne	Groupe AL NASHIRI (28761/11) définitif le 16/02/2015 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Diverses violations liées aux opérations de remise secrètes	Articles 2, 3, 5, 6 § 1, 8, 13, 38 et Article 1 du Protocole n°6
141.	Pologne	BAK (7870/04) définitif le 16/04/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2023	Durée excessive des procédures pénales et absence de recours effectif	Article 6 § 1 et 13
142.	Pologne	Groupe BELLER (51837/99) définitif le 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Durée excessive des procédures devant les organes et les tribunaux administratifs ; absence de recours effectif	Article 6 § 1 et 13
143.	Pologne	BRODA ET BOJARA (26691/18) définitif le 29/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Une atteinte au droit d'accès à un tribunal en raison de la cessation prématurée du mandat des requérants en tant que vice-présidents d'un tribunal régional sur la base d'une législation provisoire en vigueur entre le 12 août 2017 et le 12 février 2018 laquelle ne permettait ni un examen par une juridiction ordinaire ni par un autre organe exerçant des fonctions juridictionnelles	Article 6

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

144.	Pologne	GRZEDA (43572/18) définitif le 15/03/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Absence de contrôle juridictionnel d'une résiliation anticipée ex lege du mandat d'un membre judiciaire du Conseil national de la magistrature	Article 6
145.	Pologne	JUSZCZYSSY (35599/20) définitif le 30/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : Mars et juin 2024	Suspension imprévisible d'un juge, fondée sur une application manifestement déraisonnable de la loi dans le cadre du prononcé d'une décision judiciaire, par un organe qui ne se conforme pas à une exigence d'un tribunal établi par la loi. Mesures disciplinaires ayant conduit à la suspension du requérant visant principalement à le sanctionner et à le dissuader de vérifier la légalité de la nomination des juges	Article 8, 18
146.	Pologne	KACZMAREK (16974/14) définitif le 22/05/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Divulgateur d'un enregistrement de la conversation téléphonique du demandeur et conservation des données obtenues lors d'une opération de surveillance secrète	Article 8
147.	Pologne	KUCHTA ET METEL (76813/16) définitif le 02/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Usage excessif de la force par la police et inefficacité de l'enquête dans les circonstances de l'événement	Article 3
148.	Pologne	M.K. ET AUTRES (40503/17) définitif le 14/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Renvoi sommaire de demandeurs d'asile vers un pays tiers avec un risque de refoulement et de mauvais traitements dans le pays d'origine. Expulsion collective d'étrangers en provenance de Biélorussie. Absence de recours effectif avec effet suspensif. Non-respect des mesures provisoires en vertu de la règle 39	Article 3, Article 4 Protocole 4, Article 13, Article 34
149.	Pologne	M.L. (40119/21) définitif le 14/03/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : octobre 2024	Absence de possibilité de pratiquer un avortement légal en raison d'anomalies fœtales suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, adopté dans une composition non conforme aux exigences de l'État de droit et dans des circonstances révélant le manque de prévisibilité	Article 8
150.	Pologne	P. ET S. (57375/08) définitif le 30/01/2013 Problème complexe TYSIAC (5410/03) R.R. (27617/04) définitif le 24/09/2007 et 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Défaut d'avoir fourni à une mère et sa fille mineure un accès effectif à des informations fiables sur les conditions et procédures à suivre pour accéder à l'avortement légal, divulgation au public des données personnelles des requérantes entraînant leur harcèlement, détention illégale de la requérante mineure. Cadre juridique inadéquat ne permettant pas aux femmes d'exercer effectivement le droit que leur reconnaît la législation nationale d'interrompre leur grossesse pour des raisons tenant à la santé de la mère ou du fœtus, en cas de désaccord avec le médecin sur l'existence de ces raisons (Tysiac) ou sur la nécessité de tests prénatals pour justifier un avortement (R.R.)	Articles 3, 5 § 1 et 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

151.	Pologne	PAJAK ET AUTRES (25226/16) définitif le 24/01/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2024	Abaissement discriminatoire de l'âge de la retraite pour les femmes juges et refus d'autoriser les requérantes à continuer d'exercer leurs fonctions après avoir atteint l'âge de la retraite sans motivation et sans contrôle judiciaire	Article 6, 8, 14
152.	Pologne	PIETRZAK, BYCHAWSKA-SINIARSKA ET AUTRES (72038/17) définitif le 28/08/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues :	Insuffisance des garanties offertes par la loi contre l'arbitraire et les abus en matière de surveillance secrète, de conservation et d'accès aux données de communication	Article 8
153.	Pologne	POKLIKAYEW (1103/16) définitif le 06/11/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2024	Expulsion pour des raisons de sécurité nationale sur la base d'informations classifiées non divulguées sans garanties compensatoires suffisantes	Article 1 du Protocole n° 7
154.	Pologne	Groupe PRZYBYSZEWSKA ET AUTRES (11454/17) définitif le 12/03/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2025	Absence de toute forme de reconnaissance et de protection juridique pour les couples de même sexe.	Article 8
155.	Pologne	RECZKOWICZ (43447/19) définitif le 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Une violation du droit à un tribunal établi par la loi, en raison du fait que les juges de la chambre disciplinaire de la Cour suprême qui ont rejeté le pourvoi en cassation du requérant contre la sanction disciplinaire ont été nommés dans le cadre d'une procédure de nomination judiciaire déficiente impliquant le Conseil national de la magistrature manquant d'indépendance vis-à-vis du législatif et de l'exécutif	Article 6
156.	Pologne	RUTKOWSKI ET AUTRES, ZALUSKA ET AUTRES et MAJEWSKI (72287/10, 52690/99) définitif le 07/07/2015 et 11/01/2006 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2023	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours effectif	Article 6 § 1 et 13
157.	Pologne	TULEYA (21181/19) définitif le 06/10/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : avril et juin 2024	Levée de l'immunité judiciaire par un organe qui ne peut être considéré comme un tribunal indépendant et impartial établi par la loi, combinée à des enquêtes disciplinaires contre le requérant demandant une décision préjudicielle à la CJUE et participant à des réunions publiques et des programmes télévisés ont porté atteinte à sa vie privée et à sa liberté d'expression	Article 8, 10

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

158.	Pologne	XERO FLOR W POLSCE SP. Z O.O. (4907/18) définitif le 07/08/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Un tribunal n'établit pas par la loi en raison de la participation à la formation de la Cour constitutionnelle qui a rejeté le recours constitutionnel de la société requérante du juge M.M., dont l'élection a été entachée de graves irrégularités. Manquement des juridictions internes à dûment examiner les moyens selon lesquels la législation secondaire limitant le droit à réparation n'aurait pas dû être appliquée en l'espèce, en raison de son incompatibilité avec la Constitution	Article 6
159.	Pologne	WALESA (1103/16) définitif le 06/02/2024 Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Annulation par la Chambre de contrôle extraordinaire de la Cour suprême, sans respecter les exigences d'un tribunal établi par la loi, d'un jugement civil définitif en diffamation rendu en faveur du requérant, portant atteinte à sa vie privée, dans le cadre d'une procédure incompatible avec le principe de sécurité juridique	Article 6, 8
160.	Pologne	ZUREK (39650/18) définitif le 10/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : mars et juin 2024	Application d'un ensemble de mesures à l'encontre du membre judiciaire du Conseil national de la magistrature et son porte-parole, en lien avec les opinions qu'il avait exprimées pour défendre l'indépendance de la justice	Article 10
161.	Portugal	Groupe VICENTE CARDOSO (30130/10) définitif le 12/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : novembre 2022	Durée excessive des procédures judiciaires	Article 6 § 1
162.	Portugal	Groupe PETRESCU (23190/ 17) définitif le 03/03/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2024	Surpopulation et mauvaises conditions de détention dans les prisons ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
163.	Portugal	FERNANDES (33023/17) définitif le 16/01/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2024	Maintien du régime de détention de haute sécurité et des mesures restrictives, y compris des fouilles intégrales répétée, à l'encontre du requérant pendant une durée particulièrement longue et sans démontrer que cela restait nécessaire	Article 3
164.	Portugal	MIRANDA MAGRO (30138/21) définitif le 09/04/2024	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2025	Détention préventive au sein de l'unité psychiatrique d'un hôpital pénitentiaire, dans des conditions inadéquates et sans assistance ni soins appropriés, d'une personne souffrant d'une maladie mentale et ayant été exonérée de sa responsabilité pénale.	Article 3 et 5 § 1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

165.	Roumanie	AL NASHIRI (33234/12) définitif le 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Roumanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 6 § 1, 8 et 13 et Article 1 du Protocole n° 6
166.	Roumanie	Groupe ASSOCIATION '21 DECEMBRE 1989' ET AUTRES (33810/ 07) définitif le 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : Novembre 2024	Ineffectivité des enquêtes criminelles sur les répressions violentes de manifestations antigouvernementales en 1989 et au début des années 1990	Article 2, Article 3, Article 6 § 1, Article 8
167.	Roumanie	Groupe BĂLȘAN (49645/09) définitif le 23/08/2017 Problème complexe P. (36049/21) définitif le 12/12/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Réponse inadéquate des autorités judiciaires à actes de violence domestique, y compris cyberintimidation, et action insuffisante des autorités roumaines pour combattre de manière efficace le phénomène répandu de violence domestique Manquement des autorités à leur obligation de protéger la requérante d'actes de violence domestique ayant par ailleurs impliqué ses enfants en raison d'une enquête inefficace	Article 3, Article 8, Article 14 combiné avec Article 3
168.	Roumanie	Groupe BRAGADIREANU + REZMIVEȘ ET AUTRES (22088/04, 61467/12+) définitif le 06/03/2008, 25/07/2017 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : mars 2025	Surpeuplement et mauvaises conditions dans les centres de détention de la police et les prisons, y compris absence de soins médicaux appropriés et de recours effectifs	Articles 3 et 13
169.	Roumanie	BUCUR ET TOMA (40238/02) définitif le 08/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : novembre 2024	Condamnation d'un lanceur d'alerte pour avoir révélé des informations sur la surveillance secrète et illégale de citoyens par les services de renseignement ; absence de garanties dans le cadre législatif régissant la surveillance secrète	Articles 6 § 1, 8, 10, 13 et 38 § 1
170.	Roumanie	BUHUCEANU ET AUTRES (20081/19) définitif le 25/09/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2024	Absence de toute forme de reconnaissance et de protection juridique pour les couples de même sexe	Article 8
171.	Roumanie	C. (47358/20) définitif le 30/11/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Défaut de protection de l'intégrité personnelle de la requérante en raison de lacunes importantes dans l'enquête pénale concernant des allégations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail	Article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

172.	Roumanie	CEGOLEA (25560/13) définitif le 24/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : septembre 2024	Discrimination liée au droit de se présenter aux élections parlementaires et absence de contrôle judiciaire concernant le respect d'une condition d'éligibilité qui désavantage les organisations de minorités nationales non encore représentées au Parlement	Articles 14 et 3 du Protocole n°1
173.	Roumanie	CENTRE DE RESSOURCES JURIDIQUES AU NOM DE VALENTIN CAMPEANU (47848/08) définitif le 17/07/2014 Problème complexe N. (n° 2) (38048/ 18) définitif le 16/02/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : Février-mars 2025	Absence de protection judiciaire adéquate et graves carences dans les soins médicaux et sociaux prodigués à un jeune homme d'origine Rom et ayant un handicap intellectuel, qui est décédé en 2004 pendant son placement en hôpital psychiatrique Lacunes dans la protection juridique accordée aux personnes vulnérables et absence de garanties juridiques permettant à une personne en incapacité juridique d'avoir son mot à dire dans la procédure conduisant au changement de tuteur légal	Articles 2 et 13 Article 8
174.	Roumanie	Groupe CRISTIAN TEODORESCU (2288/05) définitif le 19/09/2012 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : Février-mars 2025	Défaillances législatives concernant la procédure et les garanties en matière de placement non volontaire en hôpital psychiatrique et manquement général des autorités à appliquer cette procédure ainsi que les dispositions relatives au consentement des patients au traitement psychiatrique	Articles 5 et 8
175.	Roumanie	DORNEANU (55089/13) définitif le 28/02/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2024	Traitement inhumain en raison du maintien en détention d'une personne souffrant d'un cancer en phase terminale	Article 3
176.	Roumanie	ENACHE (10662/06) définitif le 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : septembre 2017	Régime de détention des détenus classifiés comme "dangereux"	Articles 3 et 34
177.	Roumanie	LINGURAR (48474/14) définitif le 16/04/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juin 2021	Descente de la police organisée par suite du profilage ethnique d'une communauté rom et absence d'enquête effective sur les motifs discriminatoires de la descente	Articles 3 et 14

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

178.	Roumanie	M.C. ET A.C. (12060/12) définitif le 12/07/2016 Problème complexe ASSOCIATION ACCEPT ET AUTRES (19237/16) définitif le 01/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2023	Défaut d'enquête effective sur des mauvais traitements infligés par des parties privées, y compris quant à un éventuel mobile homophobe pour l'attaque (M.C. et A.C.) Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en raison de l'incapacité des autorités à garantir qu'un événement LGBTI se déroule de manière pacifique, sans violence verbale, et à mener une enquête efficace sur les possibles motifs homophobes des contre-manifestants (Association ACCEPT ET AUTRES)	Articles 3 et 14 Article 14 combiné avec Articles 8 et 11
179.	Roumanie	Groupe M.G.C. (61495/11) définitif le 15/06/2016 Problème complexe E.B. (49089/10) définitif le 19/03/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : octobre 2023	Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives et adaptées aux enfants sur des allégations de viol dans un contexte marqué par l'absence d'une pratique uniforme et cohérente des juridictions nationales concernant l'évaluation de la question du consentement des victimes pour différencier les cas de viol des infractions d'atteinte sexuelle sur mineur (groupe M.G.C.) Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives au sujet d'allégations de viol sur des adultes vulnérables : importance excessive accordée à l'absence de preuves de résistance physique de la part des victimes et déficiences dans la protection de leurs droits (E.B.)	Articles 3 et 8
180.	Roumanie	MUTU (71434/ 17) définitif le 12/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Usage excessif de la force par les agents de l'Etat et absence d'enquêtes rapides et efficaces à ce sujet	Article 3
181.	Roumanie	N. (59152/08) définitif le 28/02/2018 Problème structurel R.D. ET I.M.D. (35402/14) définitif le 12/10/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : Février-mars 2025	Internement psychiatrique de sécurité prolongé en absence de base légale. Absence de garanties suffisantes dans les procédures de contrôle juridictionnel portant sur le maintien de l'internement psychiatrique Absence d'un cadre législatif sur l'administration du traitement psychiatrique à ces patients	Article 5 §§ 1 et 4, Article 8
182.	Roumanie	NEDESCU (70035/10) définitif le 16/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Impossibilité de recouvrer des embryons cryogénisés saisis dans le cadre d'une procédure pénale contre une tierce partie en l'absence de dispositions claires sur la procédure à suivre	Article 8
183.	Roumanie	PARASCINETI (32060/05) définitif le 13/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : février-mars 2025	Surpeuplement et mauvaises conditions en établissements psychiatriques	Article 3

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

184.	Roumanie	Groupe SACALEANU (73970/01) définitif le 06/12/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manquement ou retard significatif de l'administration ou de personnes morales sous la responsabilité de l'Etat dans l'exécution des décisions des tribunaux internes devenues définitives	Articles 6 § 1 et Article 1 du Protocole n°1
185.	Roumanie	Groupe SOARE ET AUTRES (24329/02) définitif le 22/05/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : avril 2021	Usage non-justifié et disproportionné d'armes à feu par la police et enquêtes inefficaces au sujet de tels incidents absence de cadre législatif et réglementaire adéquat	Articles 2 et 13
186.	Roumanie	Groupe STRAIN ET AUTRES / MARIA ATANASIU (57001/00) définitifs le 30/11/2005, 12/01/2011 Arrêt Pilote VALEANU ET AUTRES (59012/17) définitif le 03/04/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Inefficacité des mécanismes mis en place afin d'assurer une restitution ou une indemnisation pour les propriétés nationalisées pendant le régime communiste	Article 1 du Protocole n° 1, Article 6 § 1
187.	Roumanie	Groupe TICU (24575/10) définitif le 01/01/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : Février-Mars 2025	Mauvais traitements en prison en raison d'une prise en charge inadéquate des affections psychiatriques des requérants	Article 3
188.	Roumanie	TUSA (21854/18) définitif le 30/01/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : août 2023	Absence de voies effectives pour obtenir réparation dans les cas de négligence médicale alléguée	Article 8
189.	Roumanie	X ET Y groupe (2145/16) définitif le 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (juin 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Absence d'un cadre juridique claire et prévisible sur la reconnaissance du genre	Article 8
190.	Serbie	Groupe KACAPOR (2269/06) définitif le 07/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : septembre 2024	Non-exécution des décisions internes, y compris contre les entreprises appartenant à la collectivité	Article 6 § 1, Article 1 du Protocole n°1 et Article 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

191.	Serbie	Groupe JEVREMOVIC (3150/05) définitif le 17/07/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2024	Durée excessive des procédures judiciaires et absence de recours effectif	Article 6 § 1, Article 13
192.	Serbie	Groupe STANIMIROVIC (26088/06) définitif le 08/03/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Mauvais traitements par des agents des forces de l'ordre et l'absence d'enquêtes effectives à cet égard	Articles 3
193.	Slovénie	PINTAR ET AUTRES (49969/14) définitif le 14/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Protection de la propriété: absence de recours effectif pour contester ou demander une réparation suite aux mesures extraordinaires de la Banque nationale, annulant les actions et obligations des requérants, qui n'étaient pas accompagnées de garanties procédurales suffisantes contre l'arbitraire	Article 1 du Protocole n° 1
194.	République slovaque	MASLAK (n° 2) (38321/17) définitif le 30/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2024	Illégalité du placement dans un régime de haute sécurité pendant l'exécution d'une peine de prison' en raison de l'incapacité du système interne à offrir une protection juridique adéquate contre les abus	Article 8
195.	République slovaque	Groupe R.R. ET R.D. (20649/18) définitif le 01/12/2020 P.H. (37574/19) définitif le 08/12/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : août et octobre 2024	Usage excessif de la force lors d'une opération de police menée dans une communauté rom, enquête inefficace et absence d'enquête sur la discrimination alléguée lors de la planification de l'opération ; absence d'enquête sur un éventuel motif raciste dans une allégation de mauvais traitements infligés par la police à des mineurs roms ; absence d'enquête sur de puissants indices de racisme lors d'une fusillade d'un agent de police hors service au domicile d'une famille rom ; absence de protection de l'intégrité physique d'une mineure rom non accompagnée en garde à vue et absence d'enquête effective	Article 3 et Article 14 en liaison avec les articles 2 et 3
196.	République slovaque	Groupe ZOLTÁN VARGA (58361/12) définitif le 22/11/2021 PLECHLO (18593/19) définitif le 26/01/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : novembre et décembre 2024	Mise en œuvre d'une opération de surveillance, sans garanties juridiques adéquates contre les abus, en raison du pouvoir pratiquement illimité exercé par le service de renseignement slovaque ; absence de garanties à l'égard des personnes affectées de manière aléatoire par la mise en œuvre d'un mandat de surveillance secrète dans le cadre d'une procédure pénale	Article 8
197.	Espagne	A.C. ET AUTRES (6528/11) définitif le 22/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Janvier 2025	Absence de recours effectif, avec effet suspensif contre des décisions de renvoyer les requérants dans leur pays d'origine, nonobstant le risque pour leur vie/le risque de mauvais traitements prises dans le cadre d'une procédure d'asile accélérée	Articles 3 et 13

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

198.	Suède	CENTRUM FOR RATTVISA (35252/08) définitif le 25/05/2021 (GC) Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2024	Garanties insuffisantes dans la collecte en masse de renseignements d'origine électromagnétique	Article 8
199.	Suisse	I.L. (n° 2) (36609/16) définitif le 20/05/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2024	Détention du requérant en isolement au sein d'établissements pénitentiaires ne pouvant lui offrir des soins appropriés à sa maladie mentale	Articles 3 et 5 § 1, 5 § 4
200.	Suisse	VEREIN KLIMASENIORINNEN SCHWEIZ ET AUTRES (53600/20) définitif le 09/04/2024 (GC) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : février 2025	Le manquement des autorités à l'obligation d'atténuer le changement climatique et en particulier les effets du réchauffement planétaire	Articles 6 and 8
201.	Suisse	WA BAILE (43868/18) définitif le 20/05/2024 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2024	Profilage racial lors des contrôles d'identité	Articles 14 combiné avec l'article 8 et 13 relativement au grief formulé sur le terrain de l'article 14 combiné avec l'article 8
202.	Türkiye	Groupe ALPARSLAN ALTAN (12778/17) définitif le 09/09/2019 AKGUN (19699/18) définitif le 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Illégale et injustifiée arrestation et détention provisoire initiale, y compris les membres de judiciaire par une interprétation extensive de la notion de flagrant délit ; Absence de motifs pertinents pour justifier la continuel détention provisoire ; Impossibilité d'accéder aux preuves dont dispose exclusivement l'accusation ; Perquisition illégale au domicile du juge	Articles 5 § 1, 5 § 3, 5 § 4, 5 § 5 and 8
203.	Türkiye	ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TEMOINS DE JEHOVAH ET AUTRES (36915/10) définitif le 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Règles d'urbanisme empêchant une petite communauté religieuse d'avoir un lieu de culte	Article 9

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

204.	Türkiye	Groupes sur la liberté d'expression (groupe ALTUG TANER AKCAM (27520/07), groupe ONER ET TURK (51962/12) (ancien groupe INCAL), groupe ARTUN ET GUVENER (75510/01), ISIKIRIK (41226/09)) définitifs le 25/01/2012 ; 30/06/2015 ; 26/09/2007 ; 09/04/2018 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : janvier 2025	Enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque ; Ingérences injustifiées dans la liberté d'expression, notamment en raison des condamnations pénales y compris les cas de diffamation ; Condamnation imprévisible pour appartenance à une organisation illégale du seul fait d'avoir assisté à une réunion publique et d'y avoir exprimé son opinion	Articles 5, 6, 10, 11
205.	Türkiye	GROUPE de la LIBERTE de RASSEMBLEMENT (groupe OYA ATAMAN (74552/01) définitif le 05/03/2007) Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : mars 2025	Usage excessif de la force au cours de manifestations ; décisions de mise en détention injustifiées ou des amendes administratives émises à l'encontre des participants	Article 2, Article 3, Article 11, Article 13
206.	Türkiye	Groupe BATI ET AUTRES (33097/96) définitif le 03/09/2004 Problème complexe ELVAN (64937/19) définitif le 26/06/2023 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : Juillet 2024 Dernières informations reçues : Janvier 2024	Enquêtes inefficaces contre la police et la gendarmerie dans le cadre d'allégations de torture et de mauvais traitements ; impunité Enquêtes inefficaces en raison du régime d'autorisation administrative prévu par la loi n° 4483	Articles 2, 3 et 13
207.	Türkiye	Groupe BILGEN (1571/07) définitif le 09/06/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Mars 2022	Impossibilité pour un juge de recourir à un contrôle judiciaire d'une décision injustifiée de transfert non consensuel vers un district judiciaire de rang inférieur ; l'ingérence irrégulière dans la vie privée ; ingérence injustifiée dans la liberté d'expression	Articles 6, 8 et 10
208.	Türkiye	CHYPRE (25781/94) définitifs le 10/05/2001, 12/05/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : Mars 2025 (personnes disparues)	Quatorze violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre	Article 2, 3, 6, 8, 9, 10 et 13 et Articles 1 et 2 du Protocole n°1
209.	Türkiye	Groupe DERYAN (41721/04) définitif le 21/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : août 2023	Violation du droit du requérant à un procès équitable du fait que les tribunaux nationaux n'ont pas suffisamment motivé leurs décisions	Article 6 § 1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

210.	Türkiye	DINK (2668/07) définitif le 14/12/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manquement des autorités à protéger le droit à la vie d'un journaliste, absence d'enquête effective, enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque	Articles 2, 10 et 13
211.	Türkiye	DURUKAN ET BIROL (14879/20) définitif le 19/02/2024 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Juillet 2024	Qualité insuffisante du cadre juridique pour la suspension du prononcé du jugement	Article 10
212.	Türkiye	Groupe ERDOGAN ET AUTRES (19807/92) définitif le 13/09/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Actions des forces de sécurité de lors d'opérations militaires et absence d'enquête effective	Articles 2, 3 et 13 Article 38
213.	Türkiye	Groupe GENC ET DEMIRGAN (34327/06) définitif le 10/10/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1415 (decembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manquement aux décisions des tribunaux administratifs dans les affaires concernant l'environnement	Articles 6 et 8
214.	Türkiye	GEYLANI ET AUTRES (10443/12) définitif le 12/12/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2025	Usage disproportionné et injustifié de la force, en particulier de canons à eau, par les forces de l'ordre lors d'une manifestation pacifique et l'inefficacité des enquêtes qui s'en sont suivies	Articles 3 et 11
215.	Türkiye	GOMI (38704/11) définitif le 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Maintien en détention du requérant, qui souffre d'une maladie psychotique depuis 2003	Article 3
216.	Türkiye	GUZELYURTLU ET AUTRES (36925/07) définitif le 29/01/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2019	Manquement par la Türkiye à l'obligation de coopérer avec Chypre dans une enquête pour meurtre	Article 2

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

217.	Türkiye	ILERDE ET AUTRES (35614/19) définitif le 08/04/2024 Problème structurels	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Octobre 2024	Surpopulation carcérale ; Placement d'un requérant dans un établissement pénitentiaire situé loin du lieu de résidence de sa famille	Articles 3 et 8
218.	Türkiye	MANSUR YALCIN ET AUTRES (21163/11) définitif le 16/02/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Défaut allégué d'objectivité et de pluralisme dans l'enseignement religieux et possibilités restreintes de dispense des cours obligatoires	Article 2 du Protocole No 1
219.	Türkiye	Groupe KAKOULLI (38595/97) définitif le 22/02/2006 Groupe ISAAK (44587/98) définitif le 24/09/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Décès des proches des requérants ou blessure infligée à une requérante le long de la ligne de cessez-le-feu à Chypre ; absence d'enquête effective sur celui-ci	Article 2
220.	Türkiye	KAVALA (28749/18) définitif le 11/05/2020 11/07/2022 (Article 46 § 4) Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernière information reçue : Février 2025	Détention injustifiée et prolongée du demandeur sans soupçon raisonnable et dans le but ultérieur de le réduire au silence	Article 5, Article 18, Article 46 § 1
221.	Türkiye	Groupe NEDIM SENER (38270/11) définitif le 08/10/2014 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Détention provisoire sans raisons pertinentes et suffisantes, sur la base d'accusation graves fondés sur les publications ou les discours du détenu	Articles 5 et 10
222.	Türkiye	Groupe GURBAN (4947/04) définitif le 15/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juillet 2024	Absence de mécanisme de réexamen de la peine de réclusion à perpétuité aggravée et conditions de détention	Article 3
223.	Türkiye	Groupe OPUZ (33401/02) définitif le 09/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2024	Manquement des autorités à offrir une protection contre la violence domestique	Article 2, Article 3, Article 14

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

224.	Türkiye	PISKIN (33399/18) définitif le 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Contrôle juridictionnel inadéquat du licenciement d'un employé d'un institut public, en vertu d'un décret-loi d'état d'urgence, pour ses liens présumés avec une organisation terroriste	Article 6 § 1, Article 8
225.	Türkiye	Groupe SELAHATTIN DEMIRTAS (n° 2) (14305/17) définitif le 22/12/2020 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernière information reçue en : janvier 2025	Détention injustifiée du requérant en l'absence de raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis une infraction, poursuivant un but inavoué, à savoir celui d'étouffer le pluralisme et de limiter le libre jeu du débat politique, levée imprévisible de l'immunité parlementaire et procédure pénale qui s'en est suivie pour sanctionner le requérant en raison de ses discours politiques	Article 10, Article 3 du Protocol No. 1 ; Article 5 §§ 1 et 3 ; Article 18 combiné avec l'article 5
226.	Türkiye	Groupe ULKE (39437/98) définitif le 24/04/2006 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Condamnations répétitives et poursuites des requérants pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire en raison de leurs convictions religieuses ou autres convictions ; absence d'une procédure accessible pour établir le statut d'objecteur de conscience	Article 3, Article 6 § 1, Article 9
227.	Türkiye	VARNAVA ET AUTRES (16064/90) définitif le 18/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : mars 2025	Absence d'enquête effective sur le sort de Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires menées par la Türkiye à Chypre en 1974	Article 2, Article 3, Article 5
228.	Türkiye	Groupe XENIDES-ARESTIS (46347/99) définitifs le 23/05/2007, 22/03/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : septembre 2024	Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens situés dans la partie nord de Chypre et perte de la maîtrise de ces biens en résultant. Violation du droit au respect du domicile des requérants dans certaines affaires	Article 1 du Protocole n°1, Article 8
229.	Türkiye	YUKSEL YALCINKAYA (15669/20) définitif le 26/09/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2025	Plusieurs violations de la Convention en raison d'une interprétation large et déraisonnable donnée à la loi et au délit de manière imprévisible, n'ayant pas permis d'accorder la protection minimale requise contre les poursuites, les condamnations et les peines arbitraires ; impossibilité de contester les éléments de preuve dans le cadre d'une procédure	Article 6 § 1, Article 7, Article 11

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

230.	Ukraine	Groupe AFANASYEV (38722/02) définitif le 05/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Mauvais traitements/torture par la police et absence d'enquête effective	Articles 2 et 3
231.	Ukraine	Groupe ARSKAYA (45076/05) définitif le 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : février 2023	Négligence médicale dans les hôpitaux publics ayant conduit au décès ou problèmes médicaux graves, absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3
232.	Ukraine	BELOZOROV (43611/02) définitif le 15/01/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2024	Diverses violations des droits du requérant à la liberté et sûreté ainsi qu'à son droit à sa vie privée par les autorités ukrainiennes et russes dans le cadre de son transfert illégal de l'Ukraine vers la Fédération de Russie	Article 5 § 1 et Article 8
233.	Ukraine	Groupe FEDORCHENKO ET LOZENKO (387/03) définitif le 20/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Absence d'enquêtes effectives menées sur des actes violents prétendument commis pour des raisons liées à l'origine raciale/ethnique et de mener une enquête sur un possible lien de causalité entre des attitudes racistes alléguées et les attaques	Articles 2, 3, 8, 9 et Article 14
234.	Ukraine	GONGADZE (34056/02) définitif le 08/02/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : janvier 2022	Assassinat d'un journaliste et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 13
235.	Ukraine	Groupe IGNATOV (40583/15) définitif le 15/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Arrestations illégales, détentions provisoires illégales et prolongées, en particulier, absence d'une décision judiciaire autorisant la détention entre la fin de l'enquête et le début de l'audience	Article 2 § 1 du Protocole n°7, Article 3, Article 5, Article 5 § 1, Article 5 § 3, Article 5 § 4, Article 5 § 5, Article 6 § 1
236.	Ukraine	Groupe KARABET ET AUTRES (38906/07) définitif le 17/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : avril 2020	Violence à grande échelle contre des détenus, impliquant des forces spéciales, soit à titre de punition, soit au cours d'exercices d'entraînement, ainsi qu'absence d'enquêtes effectives	Article 3, Article 1 du Protocole n°1

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

237.	Ukraine	Groupe KEBE ET AUTRES (12552/12) définitif le 12/04/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2024	Diverses irrégularités dans les procédures liées aux différents aspects du traitement des demandeurs d'asile	Article 13 en liaison avec l'article 3, Article 5 § 1 (f)), Article 5 § 4
238.	Ukraine	Groupe KHAYLO (39964/02) définitif le 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : janvier 2025	Atteintes au droit à la vie et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 5, Article 34
239.	Ukraine	KOVAL ET AUTRES (22429/05) définitif le 15/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : septembre 2024	Perquisition et saisie de biens illégales, absence de recours effectif	Articles 3, 5 § 1, 6, 8, 13 et Article 1 du Protocole n°1
240.	Ukraine	Groupe LEVCHUK (17496/19) définitif le 03/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2024	Manquement à l'obligation d'assurer la protection des requérantes contre la violence domestique	Article 8, Article 3
241.	Ukraine	Groupe LOGVINENKO (13448/07) définitif le 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juillet 2023	Absence de traitement médical adéquat en détention et absence de recours efficaces, non-respect des mesures provisoires indiquées en vertu de l'article 39 et défaut de fournir aux requérants des soins médicaux adéquats et omission de protéger le droit à la vie des personnes en détention provisoire en refusant l'hospitalisation d'urgence	Articles 2, 3 et 34
242.	Ukraine	LUTSENKO (6492/11) définitif le 19/11/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Contournement de la législation par les procureurs et les juges dans le cadre de procédures pénales afin de restreindre la liberté dans d'autres buts que ceux prévus par la Convention	Article 5 et Article 18
243.	Ukraine	MAYMULAKHIN ET MARKIV (75135/14) définitif le 01/09/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1514 (décembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Absence de toute forme de reconnaissance et de protection juridique pour les couples de même sexe	Article 14 combiné avec l'article 8

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

244.	Ukraine	Groupe MERIT (66561/01) définitif le 30/06/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : septembre 2024	Durée excessive de procédures civile et pénale ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 2 du Protocole n°4, Article 5 § 3, Article 6 § 1 et 13
245.	Ukraine	M.R. ET D.R. (63551/13) définitif le 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507(septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Absence de cadre législatif et administratif pour exécuter à exécuter la décision d'un tribunal conformément à la Convention de La Haye	Article 8
246.	Ukraine	Groupe NAYDYON (16474/03) définitif le 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2024	Absence d'une procédure claire permettant aux détenus d'avoir accès aux documents nécessaires pour motiver leurs griefs devant la Cour	Article 34, Article 6 § 1
247.	Ukraine	NECHIPORUK ET YONKALO (42310/04) définitif le 21/07/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2012	Procès inéquitables suite à la torture et mauvais traitements en garde à vue par la police et enquêtes inefficaces	Articles 3, 5 § 1, 5 § 2, 5 § 3, 5 § 4, 5 § 5, 6 § 1 et 6 § 3 (c)
248.	Ukraine	Groupe NEVMERZHITSKY (54825/00) définitif le 25/01/2008 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Mauvaises conditions de détention et transport des détenus et absence de recours effectifs	Articles 3,13, 5, 6, 8 et 34
249.	Ukraine	Groupe OLEKSANDR VOLKOV (21722/11) définitif le 27/05/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : mai 2024	Violations diverses liées à l'indépendance et l'impartialité des juges ; ingérence de l'exécutif dans le judiciaire ; procédure disciplinaire inéquitable contre un juge	Articles 6 et 8
250.	Ukraine	Groupe PETUKHOV (No. 2) (41216/13) définitif le 09/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : septembre 2024	L'irréductibilité des peines de réclusion à perpétuité	Article 3

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

251.	Ukraine	Groupe SERGEY SHEVCHENKO (32478/02) définitif le 04/07/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 976 (octobre 2006) Dernières informations reçues : septembre 2021	Mort pendant le service militaire et l'absence des enquêtes effectives	Articles 2 et 13
252.	Ukraine	Groupe SHMORGUNOV (15367/14) définitif le 21/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1521 (mars 2025) Dernières informations reçues : décembre 2024	Nombreuses atteintes aux droits de l'homme lors des manifestations de Maidan	Articles 2, 3, 5, 8, 11
253.	Ukraine	SHVETS (22208/17) définitif le 23/07/2019 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : juin 2024	Non-exécution de la décision de justice accordant le droit de visite à la petite-fille mineur du requérant	Article 8
254.	Ukraine	SHVYDKA (17888/12) définitif le 30/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Effet non-suspensif des appels contre les infractions administratives ; sanction de détention administrative disproportionnée pour un acte de liberté d'expression	Article 10 Article 2 du Protocole n°7
255.	Ukraine	Groupe VYERENTSOV (20372/11) définitif le 11/07/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2022	Lacunes dans la législation et la pratique administrative relatives au droit à la liberté de manifester, notamment celles conduisant à des condamnations imprévisibles de manifestants	Articles 3 et 6 § 1
256.	Ukraine	YUKHYMOVYCH (11464/12) définitif le 17/03/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : septembre 2024	Homicide lors d'une tentative d'arrestation et absence d'enquête effective	Article 2
257.	Ukraine	YURIY ILLARIONOVICH SHCHOKIN (4299/03) définitif le 03/01/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2014	Assassinat dans une colonie pénitentiaire et mauvais traitements avant le décès (impliquant des violences entre détenus) et absence d'enquête effective	Article 2 Article 3

Tableau des affaires sous surveillance soutenue du Comité des Ministres

4 avril 2025

258.	Ukraine	ZELENCHUK et TSYTSYURA (846/16) définitif le 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	L'interdiction de longue date de la vente de terrains agricoles (le « moratoire sur les terres »), ayant une large portée ainsi qu'une nature inflexible et globale	Article 1 du Protocole n°1
259.	Ukraine	Groupe ZHOVNER + YURIY NIKOLAYEVICH IVANOV (56848/00) définitifs le 29/09/2004 15/01/2010 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2024	Problème persistant de non-exécution des décisions de justice internes rendues principalement contre l'Etat ou les entreprises publiques ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 6 § 1, Article 13
260.	Royaume-Uni	Groupe GAUGHRAN (45245/15) définitif le 13/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : novembre 2023	Conservation, sans limitation de durée et sans possibilité de réexamen de la situation, du profil ADN, des empreintes digitales et de la photographie d'une personne reconnue coupable d'une infraction mineure ou arrêté mais finalement non condamné.	Article 8
261.	Royaume-Uni	Groupe MCKERR (28883/95) définitif le 04/08/2001 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 1501 (juin 2024) Dernières informations reçues : novembre 2024	Actions des forces de sécurité en Irlande du Nord dans les années 1980 et 1990 : défaillances dans les enquêtes menées par la suite sur les décès ; défaut d'indépendance des fonctionnaires de police chargés des enquêtes ; absence de contrôle public et d'informations fournies aux familles des victimes sur les motifs des décisions de n'engager aucune poursuite judiciaire	Article 2 (procédural)
262.	Royaume-Uni	V.C.L ET A.N. (77587/12) définitif le 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1507 (septembre 2024) Dernières informations reçues : octobre 2024	Absence de mesures opérationnelles adéquates pour protéger deux victimes potentielles de la traite d'enfants contre les poursuites	Article 4 et 6